



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

1110, chemin Principal
Saint-Joseph-du-Lac (Québec)
J0N 1M0
Tél : 450-623-1072
Fax : 450-623-2889
Site internet : sjdl.qc.ca

**DEMANDE DE PERMIS
REMBLAI/DÉBLAI
DANS LA ZONE A
de 200 m² ou d'une épaisseur de 30 cm**

**Coût 1 000 \$
+ 10 \$ par tranche complète ou partielle de 1 000\$ supplémentaire
(Jusqu'à concurrence de 25 000\$)**

Date de la demande : _____ **Demande reçue le :** _____

IDENTIFICATION

<input type="checkbox"/> Propriétaire		<input type="checkbox"/> Demandeur (procuration obligatoire)	
Nom :	_____	Ville :	_____
Adresse :	_____	Code Postal :	_____
Téléphone :	_____	Courriel :	_____

INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX

Emplacement des travaux : _____		Usage actuel : _____		Usage projeté : _____	
Date prévue des travaux :		Date prévue de la fin des travaux :		Coût approximatif des travaux :	
Entrepreneur exécutant les travaux :			<input type="checkbox"/> Cocher si propriétaire		
Nom :			Téléphone :		
Adresse :			Code postal :		
Ville :			No RBQ :		
			No NEQ :		
Autres professionnels :					
Nom :			Téléphone :		
Contact :			Courriel :		

DOCUMENTS REQUIS

ANNEXE

<ul style="list-style-type: none"> • Un plan projet d'implantation en un exemplaire (une copie papier et une copie numérique) indiquant, de façon non limitative, les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a) La dimension et la superficie du terrain; b) La localisation des lignes de rues, leurs dimensions et le caractère privé ou public; c) La localisation projetée des constructions, bâtiments ou ouvrages, incluant ses dimensions, les marges d'implantation ainsi que tout élément, actuel ou projeté, susceptible d'affecter la construction; d) La localisation des espaces de stationnement (allée de circulation et cases de stationnement), des entrées charretières, des allées véhiculaires et des espaces de chargement et de déchargement (s'il y a lieu); e) La localisation des servitudes, passages, sentiers, infrastructures, lignes de transmission électrique, égouts et autres équipements ou infrastructures susceptibles d'affecter la construction (s'il y a lieu); f) L'identification et la localisation du réseau hydrique, incluant les lacs, les cours d'eau, les milieux humides, la détermination de la limite du littoral et les rives, etc.; g) La localisation du système autonome de traitement des eaux usées, du système de prélèvement d'eau, du système de géothermie (s'il y a lieu). • Un plan de gestion comprenant : <ul style="list-style-type: none"> a) Les raisons justifiant le remblai ; b) La superficie à remblayer, ainsi que l'épaisseur du remblai projeté ; c) Une preuve de provenance de la terre qui servira à remblayer.; • Une autorisation délivrée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ou, le cas échéant, une attestation de la commission confirmant qu'aucune autorisation n'est nécessaire pour les travaux visés par la demande ; • Un rapport produit par un agronome membre de l'ordre des agronomes du Québec contenant les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a) Une justification agronomique des travaux de remblai et de déblai projetés; b) La nature et la quantité prévues des matériaux qui seront utilisés pour procéder au déblai ou au remblai; • Un plan directeur de drainage des eaux de surface concernant le site pour lequel la demande de déblai ou de remblai est soumise, la manière dont le drainage sera effectué et ses impacts sur les propriétés voisines; 	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
--	---



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

1110, chemin Principal
Saint-Joseph-du-Lac (Québec)
JON 1M0
Tél : 450-623-1072
Fax : 450-623-2889
Site internet : sjdl.qc.ca

**DEMANDE DE PERMIS
REMBLAI/DÉBLAI
DANS LA ZONE A
de 200 m² ou d'une épaisseur de 30 cm**

**Coût 1 000 \$
+ 10 \$ par tranche complète ou partielle de 1 000\$ supplémentaire
(Jusqu'à concurrence de 25 000\$)**

<ul style="list-style-type: none">• Une copie d'un plan d'implantation, préparé par un arpenteur-géomètre, montrant :<ul style="list-style-type: none">a) La topographie actuelle et proposée;b) Les côtes d'élévation du niveau fini des rues adjacentes au terrain;c) Les côtes d'élévation du niveau projeté du sous-sol et du rez-de-chaussée du bâtiment principal, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

ENGAGEMENT ET DOCUMENT REQUIS À LA SUITE DES TRAVAUX

<ul style="list-style-type: none">• Une attestation de la conformité des travaux préparée par un arpenteur-géomètre membre de l'ordre des arpenteurs-géomètres du Québec• Un engagement écrit et signé par le demandeur à l'effet qu'une étude de caractérisation environnementale sera produite et déposée au Service de l'urbanisme dans les trente (30) jours suivant la fin des travaux de remblai;• Une lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle couvrant toute la durée des travaux jusqu'à un délai d'un (1) mois suivant la date prévue pour le dépôt de l'étude de caractérisation mentionnée au paragraphe précédent, et ce, pour une période d'au moins un (1) an pour un montant équivalent au coût estimé de l'étude de caractérisation, incluant les taxes, émise par une banque à Charte du Canada ou une caisse d'épargne et de crédit. Si l'étude de caractérisation démontre que les travaux de remblai ont été effectués conformément aux dispositions législatives et réglementaires provinciales et particulièrement à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et sa réglementation afférente, la Municipalité libère la lettre de garantie bancaire en la remettant au requérant. Si, dans le délai prévu au premier paragraphe, le requérant n'a pas déposé l'étude exigée, la Municipalité encaisse la lettre de garantie bancaire et fait réaliser l'étude de caractérisation à même les montants de cette garantie.• Une copie de l'engagement dûment signé par le demandeur et, si ce demandeur est une personne morale, également par les administrateurs ou dirigeants, à l'effet que le remblai sera exempt de tout contaminant. Cet engagement inclut l'obligation de procéder à la réhabilitation du site, à ses frais, si le remblai contient une contamination supérieure aux critères prévus pour l'usage projeté, conformément aux normes et guides du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
--	--

DÉCLARATION

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais et exacts.

Signature : _____ **Date :** _____

À noter :

- 1- Le fonctionnaire désigné pour l'évaluation de la demande peut demander toute autre information jugée nécessaire.
- 2- Les documents requis pour déposer une demande de permis doivent être remplis de manière indélébile afin de garantir leur lisibilité et leur conformité.
- 3- Un test de contamination des sols peut être exigé par le fonctionnaire désigné.